|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| EUR 46/8766/2024 – Fédération de Russie - 20 novembre 2024 | | |
| FURTHER INFORMATION | URGENT ACTION | FI UA 023/24-1 |
| Libérez Alexeï Gorinov! | | |
| RUSSIE | | |

Les autorités russes maintiennent l’opposant politique local Alexeï Gorinov derrière les barreaux au motif qu’il a exprimé des opinions critiques à l’égard des actions de l’armée russe en Ukraine. Deux ans après avoir été condamné arbitrairement au titre des lois de censure portant sur la guerre, Alexeï Gorinov fait l’objet d’un nouveau procès pour «apologie du terrorisme», un autre chef d’accusation invoqué pour faire taire la dissidence en Russie. Sa santé est fragile. Les autorités russes doivent abandonner toutes les charges pesant sur Alexeï Gorinov et le libérer immédiatement et sans condition.

Alexeï Gorinov a été la première personne condamnée à une peine d’emprisonnement pour diffusion de «fausses informations» au sujet des forces armées russes (article 207.3 du Code pénal), simplement pour avoir qualifié «l’opération militaire spéciale» en Ukraine de «guerre» et déclaré que des enfants mouraient dans le cadre de ce conflit. Le 8 juillet 2022, le tribunal de l’arrondissement de Mechtchanski de Moscou a condamné Alexeï Gorinov, élu municipal de l’arrondissement de Krasnosselski, à sept ans d’emprisonnement. Il a été inculpé en raison d’une déclaration qu’il a faite au sujet de l’agression de la Russie contre l’Ukraine lors d’une réunion du conseil municipal le 15 mars. Il a parlé des enfants ukrainiens morts à cause de la guerre, que les autorités russes continuent de qualifier d’«opération militaire spéciale». Il n’a fait qu’exercer son droit à la liberté d’expression.

Pendant sa détention, Alexeï Gorinov a été placé à plusieurs reprises en cellule d’isolement disciplinaire («SHIZO») pour de prétendues violations mineures des règles pénitentiaires. En détention, il a développé des troubles respiratoires, aggravés par le fait qu’on lui avait retiré une partie d’un poumon il y a plusieurs années. Les autorités carcérales ne lui ont pas donné accès à des soins médicaux adaptés et l’ont, au contraire, forcé à déneiger des surfaces à l’extérieur.

Le 9 décembre 2023, plus de 240 professionnel·le·s de santé ont adressé une lettre ouverte au président Vladimir Poutine pour exprimer leur préoccupation à l’égard de l’état d’Alexeï Gorinov et demander qu’il reçoive les soins médicaux dont il avait besoin. Plus tard dans le courant du mois de décembre, il a été transféré dans la clinique d’une prison, où il a été détenu pendant plus de trois mois.

En avril 2024, après avoir été renvoyé de la clinique vers une colonie pénitentiaire dans l’oblast de Vladimir, Alexeï Gorinov a signalé que les autorités pénitentiaires l’avaient placé sous surveillance pour éviter l’automutilation et le suicide. Dans un message, il assure qu’il «ne mettrait jamais fin volontairement à ses jours» car il considère «la vie comme un cadeau de l’univers». Il ajoute qu’il a encore des projets et des choses importantes à faire. Il termine ce message par ces mots: «Gardez bien cela présent à l’esprit si jamais il m’arrive quelque chose.» Il a aussi adressé une plainte au tribunal au sujet des gardiens, qui avaient l’habitude de le réveiller pendant la nuit et essayaient de faire pression sur lui. Fin avril, après avoir été transféré au centre de détention provisoire de Vladimir, il n’a plus été inquiété la nuit.

Le 13 septembre 2023, les autorités russes ont ouvert une nouvelle enquête à l’encontre d’Alexeï Gorinov, en l’accusant d’«apologie du terrorisme» pour avoir discuté d’une attaque imputée à l’Ukraine sur un pont en Crimée et du régiment Azov des forces armées ukrainiennes (désigné comme «organisation terroriste» en Russie). Les audiences préliminaires pour cette accusation doivent débuter le 19 novembre 2024.

Les articles 207.3 et 280.3 du Code pénal de la Fédération de Russie sont aussi appelés «lois de censure portant sur la guerre». Entrées en vigueur en mars 2022, elles érigent en infraction les critiques à l’égard de l’agression de la Russie contre l’Ukraine et des crimes de guerre commis par les forces russes, qui sont qualifiées de «fausses nouvelles» et de «dénigrement» des forces armées russes et les rendent passibles de peines pouvant aller jusqu’à 15 ans d’emprisonnement. En octobre 2024, Amnesty International a informé les autorités russes qu’elle avait recueilli 330 000 signatures dans le monde entier réclamant qu’elles abrogent leurs lois de censure portant sur la guerre et libèrent toutes les personnes emprisonnées uniquement pour avoir critiqué la guerre en Ukraine.

En février 2024, Amnesty International a noté une escalade inquiétante en Russie de l’utilisation abusive de la législation relative à la lutte contre le terrorisme et l’extrémisme formulée en termes vagues, depuis le début de l’invasion d’envergure de l’Ukraine par la Russie. Des centaines de personnes ont été condamnées pour «justification du terrorisme» au seul motif qu’elles avaient discuté ou exprimé leur sympathie à l’égard d’actions ou d’entités spécifiques arbitrairement qualifiées de «terroristes» par les autorités russes. À la suite de l’invasion de grande envergure de l’Ukraine par la Russie, les manifestations de sympathie à l’égard de l’Ukraine – comme le fait d’afficher sa satisfaction face à ses succès militaires ou de soutenir les unités militaires ukrainiennes composées de volontaires russes – sont devenues des motifs suffisants pour justifier de telles persécutions. Amnesty International demande à la Russie de revoir ses lois relatives à la lutte contre le terrorisme et l’extrémisme, de les mettre en conformité avec ses obligations internationales en matière de droits humains, et de veiller à ce qu’elles ne puissent pas servir à criminaliser ou poursuivre des dissidents pacifiques, ni à violer les droits à la liberté d’expression et de réunion pacifique, ainsi que d’autres droits humains. Enfin, elle engage les autorités russes à acquitter immédiatement ou à abandonner les charges infondées liées au terrorisme et à l’extrémisme qui pèsent sur toutes les personnes arbitrairement condamnées ou poursuivies sur la base de ces charges, et à les libérer à moins qu’elles ne soient accusées d’une infraction reconnue par le droit international.

PASSEZ À L’ACTION

* Envoyez un appel courtois en utilisant vos propres mots ou en vous inspirant du **modèle de lettre** à la **page 2**.
* Merci d'agir dans les plus brefs délais, avant le **31 décembre** 2024.
* Langue(s) préférée(s): **russe, anglais**. Vous pouvez également écrire dans votre propre langue.
* **INFO ENVOIS PAR POSTE**: L’envoi de lettres est possible dans presque tous les pays. Veuillez vous renseigner auprès de la Poste si des lettres sont actuellement envoyées   
  au pays de destination. Faute de quoi, envoyez-la par e-mail, fax ou les médias sociaux (si disponibles) et/ou via l'ambassade avec la demande de transmission. Merci beaucoup !

|  |  |
| --- | --- |
| APPELS Au Procureur général de la Fédération de Russie | COPIES À |
| Igor Viktorovich Krasnov Prosecutor General of the Russian Federation Office of the Prosecutor General 15a Bolshaya Dmitrovka Street Moscow, 125993 Russian Federation  Envoi de la lettre via la plateforme (le formulaire est uniquement en russe): <https://epp.genproc.gov.ru/web/gprf/internet-reception/personal-receptionrequest> | Ambassade de la Fédération de Russie Brunnadernrain 37 3006 Berne  Fax: 031 352 55 95 E-mail: [rusbotschaft@bluewin.ch](mailto:rusbotschaft@bluewin.ch)  FB: /RusEmbSwiss  Twitter/X: /RusEmbSwiss |
| ⭢ Guide **réseaux sociaux** voir sur : [amnesty.ch](https://www.amnesty.ch) 🔍**UA 023/24** | |

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

Igor Viktorovich Krasnov  
Prosecutor General of the Russian Federation  
Office of the Prosecutor General  
15a Bolshaya Dmitrovka Street  
Moscow, 125993  
Russian Federation

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

Monsieur le Procureur général,

**Je vous écris afin de vous faire part de mon inquiétude concernant le cas d’Alexeï Gorinov, ancien conseiller municipal de l’arrondissement de Krasnosselski, à Moscou, qui purge une peine de sept ans de prison, et encourt désormais une autre sentence uniquement pour avoir exercé son droit à la liberté d’expression.**

En juillet 2022, Alexeï Gorinov a été inculpé au titre de l’article 207.3 du Code pénal pour avoir qualifié le conflit en Ukraine de «guerre» et évoqué la mort d’enfants qui en résulte. Son incarcération au titre des «lois de censure portant sur la guerre» (articles 207.3 et 280.3 du Code pénal) met en évidence la répression de la liberté d’expression et la criminalisation de la dissidence en Russie.

En outre, alors qu’il purgeait sa peine, Alexeï Gorinov a été accusé d’«apologie du terrorisme» pour avoir partagé ses opinions sur la guerre avec un autre prisonnier. Je redoute que le simple fait de partager son opinion, qui n’a causé de tort à personne, n’ait donné lieu à des accusations graves et n’entraîne une peine de prison plus longue et une nouvelle violation des droits d’Alexeï Gorinov.

En outre, son état de santé s’est fortement dégradé en détention. Il a été placé à plusieurs reprises dans une cellule de punition pour des infractions mineures et privé de soins médicaux adaptés, alors qu’il souffre de problèmes respiratoires aggravés par une précédente opération des poumons.

**Je vous prie de prendre toutes les mesures nécessaires en vue d’abandonner les charges contre Alexeï Gorinov et d’annuler sa précédente condamnation, et de le libérer immédiatement et sans condition. En outre, je vous demande de reconsidérer l’application des lois de censure portant sur la guerre et de la législation relative à la lutte contre le terrorisme et l’extrémisme, qui servent à bafouer les droits à la liberté d’expression et de réunion pacifique. Il est impératif que la Russie respecte ses obligations internationales relatives aux droits humains et libère les personnes emprisonnées uniquement pour avoir exercé leur droit à la liberté d’expression.**

Je vous remercie de l’attention que vous porterez à cette question urgente.

Veuillez agréer, Monsieur le Procureur général, l’expression de ma haute considération.

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

**Copie**

Ambassade de la Fédération de Russie, Brunnadernrain 37, 3006 Berne

Fax: 031 352 55 95 / E-mail: rusbotschaft@bluewin.ch / FB: /RusEmbSwiss / Twitter/X: /RusEmbSwiss